

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2010

L'an deux mille Dix, le Seize Mars à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, RAJAONARIVELO, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, M. HENON (représentant M. GUENAFF), MM. LEBIGOT, TASSIN, CHRETIEN, VERSTRAETE, PASTOT, Mme BARRET, MM. HARRISSART, FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, M. BEAUMONT (représentant M. DENIS), Mme MOENS (représentant M. DAMIEN), Mme DACQUIN, MM. AUDOUIN, ORRIERE, COPPIN, Mme LISOWSKI (représentant Mme BALITOUT), Mme DECENDRES (représentant Mme KONATE), M. SERVIGNE (représentant M. CARDON), Mme VERMERSCH, MM. IODICE, PILORGE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ETAIENT EXCUSES : Mme LEBELLE, M. VAST.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. Stéphane LEFEVRE, Directeur Général, Mme Laurence ALMY, Assistante de Direction.

Madame ROSANT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Patrice CARVALHO, Président, soumet aux voix le procès verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire.

Le procès verbal de la séance du 16 Février 2010 est adopté à l'unanimité.



Présentation du chantier d'insertion de l'Abbaye d'Ourscamp par l'Association « pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp »

Monsieur DEVESIAN, Président de l'Association « pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp » présente le chantier d'insertion au Conseil Communautaire.

L'Association « pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp » a été créée en 1994 et a pour vocation la sauvegarde et la restauration de l'Abbaye.

Monsieur DEVESIAN retrace les travaux réalisés depuis plusieurs années et explique les futurs projets dans le cadre du chantier d'insertion.

Monsieur CARVALHO remercie Monsieur DEVESIAN de son intervention et indique que la demande de subvention de l'association sera examinée, dans cette séance, lors de la présentation du budget 2010.



Délégations : compte-rendu du président

Sur le fondement de la délégation accordée par le Conseil Communautaire au Président, par délibération en date du 16 Avril 2009, relative à la passation des marchés, Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire :

✓ qu'une convention de partenariat pour l'année 2010 avec l'association Oise Est Initiative a été passée pour l'année 2010. Le montant de la subvention est calculé de la façon suivante :

- une subvention d'un montant de 10 474,20 € (0,44 € x 23 805 habitants) au titre de la contribution au fonctionnement
- une subvention d'un montant de 14 008 € (824 € x 17 projets financés en 2009), au titre du fonds d'intervention

✓ qu'une convention pour l'année 2010 a été passée avec le ROSEAU pour l'accueil et le conseil à des porteurs de projets, créateurs d'entreprises par le biais de permanences tenues dans ses locaux. Coût 2010 : 61,00 € de l'heure – dans la limite de 136 heures de prestation, soit 8 296 € TTC.

✓ qu'une convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes des Deux Vallées et les communes de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT, LONGUEIL-ANNEL, MELICOCQ et VANDELICOURT en vue de la passation d'un marché pour le gravillonnage 2010 – 2011 et 2012. Il est constitué pour une durée de trois ans.

I Administration Générale

① Finances

1.1 Compte Administratif 2009 – Budget général

Monsieur CARVALHO, Président, demande à Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, de présenter le compte administratif 2009 qui se traduit par les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations de l'exercice	8 049 651,92	9 473 440,25
	Résultat reporté		468 736,48
	Résultat de l'exercice		1 892 524,81
Section d'investissement	Opérations de l'exercice	3 427 839,76	6 317 140,92
	Résultat reporté	3 375 642,66	
	Résultat brut de l'exercice	486 341,50	
	Restes à réaliser	1 000 375,75	4 743 894,84
	Résultat net de l'exercice		3 257 177,59
Excédent global net de clôture			5 149 702,40

Avant de procéder au vote, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Bernard JESPIERRE pour présider la séance, Monsieur CARVALHO se retirant de la salle des débats.

Sous la présidence de Monsieur Bernard JESPIERRE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2009.

Monsieur CARVALHO, après avoir réintégré la salle des débats, remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

Le Conseil Communautaire, à nouveau sous la présidence de Monsieur CARVALHO, poursuit l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1.2 Compte Administratif 2009 – Budget Transport à la demande

Monsieur CARVALHO, Président, demande à Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, de présenter le compte administratif du budget « du transport à la demande 2009 » qui se traduit par les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations de l'exercice	106 332,56	124 967,20
	Résultat reporté		
	Résultat de l'exercice		18 634,64
Section d'investissement	Opérations de l'exercice	18 634,64	0
	Résultat reporté		
	Résultat brut de l'exercice	18 634,64	
	Restes à réaliser		
	Résultat net de l'exercice	18 634,64	
Excédent global net de clôture			0

Avant de procéder au vote, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Bernard JESPIERRE pour présider la séance, Monsieur CARVALHO se retirant de la salle des débats.

Sous la présidence de Monsieur Bernard JESPIERRE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2009 « du Budget du transport à la demande ».

Monsieur CARVALHO, après avoir réintégré la salle des débats, remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

Le Conseil Communautaire, à nouveau sous la présidence de Monsieur CARVALHO, poursuit l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1.3 Compte de Gestion 2009 – Budget général

Monsieur CARVALHO, Président, indique que Madame le Receveur a établi le compte de gestion 2009 et que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2009 du « Budget général ».

Invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2009 « du Budget général » établi par Madame DE WAELE, Receveur, qui relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2009, dressé par le Président de la Communauté de Communes.

1.4 Compte de Gestion 2009 – Budget Transport à la demande

Monsieur CARVALHO, Président, indique que Madame le Receveur a établi le compte de gestion 2009 et que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2009 du « Budget du transport à la demande ».

Invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2009 établi par Madame DE WAELE, Receveur, qui relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2009, « Budget du transport à la demande » dressé par le Président de la Communauté de Communes.

1.5 Affectation des résultats 2009

Monsieur le Président rappelle que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 892 524,81 € et un déficit de la section d'investissement de 486 341,50 €, le Conseil Communautaire décidera d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'inscription au compte 1 068 d'une somme de 800 000,00 €.

- solde disponible à reporter en section de fonctionnement (inscription de la somme de 1 092 524,81 € au compte 002 - recettes de fonctionnement).

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'inscription au compte 1 068 d'une somme de 800 000,00 €.

- solde disponible à reporter en section de fonctionnement (inscription de la somme de 1 092 524,81 € au compte 002 - recettes de fonctionnement).

1.6 Budget Primitif 2010 - Budget général

Monsieur CARVALHO, Président, demande à Monsieur LEFEVRE, Directeur Général de présenter le Budget Primitif 2010.

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), le budget total de la Communauté de Communes des Deux Vallées s'élève à 25 837 364,03 € pour l'année 2010, se répartissant de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 9 169 789,92 €
- Section d'Investissement : 16 667 574,11 €

Monsieur LEFEVRE indique que ce budget primitif a permis de juger de la capacité de la Communauté de Communes à s'adapter, d'une part, à la conjoncture actuelle défavorable, par rapport aux recettes de l'Etat et à la réforme de la taxe professionnelle et d'autre part, à une politique d'investissement ambitieuse.

Ce budget apporte la démonstration que la Communauté de Communes est capable de redonner des marges de manœuvre financières en 2010 en agissant dès 2009 sur les charges de fonctionnement et en lissant dans le temps un certain nombre de projets d'investissement, d'où en 2010, une augmentation de sa capacité d'autofinancement de l'ordre de 30 %.

Monsieur LEFEVRE précise que, par rapport à l'année 2009, si on neutralise le virement à la section d'investissement, les dépenses de fonctionnement en 2010 baissent de l'ordre de 9,5 %. Le transfert en Section d'Investissement est passé de 1 100 000 € à 1 500 000 € sans avoir recouru à une augmentation de la fiscalité puisque celle-ci avait été augmentée de 3 % en 2009 par rapport à une non-augmentation sur les années antérieures.

Il faut rappeler qu'en 2009, la Communauté de Communes a eu la chance de pouvoir bénéficier d'une évolution favorable des bases fiscales. Normalement, c'est ce qui devrait encore se passer cette année. La Communauté de Communes vient de recevoir l'estimation des bases pour 2010, sur le territoire, l'estimation est en augmentation pour les trois taxes y compris l'ancienne taxe professionnelle.

Monsieur BONNARD voudrait savoir combien coûte le centre d'entrepreneuriat.

Monsieur LEFEVRE répond que 350 000 € sont provisionnés pour l'acquisition du bâtiment, une estimation de 135 000 € pour les travaux et 15 000 € pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur BONNARD voudrait également savoir combien cela coûtera en fonctionnement.

Monsieur LEFEVRE répond que si le centre d'entrepreneuriat est géré en régie, une subvention d'équilibre de l'ordre de 10 000 € à 15 000 € sera nécessaire, entre le versement des loyers, l'aménagement du bâtiment et les charges de fonctionnement.

Par contre, si le bâtiment était géré dans le cadre d'une délégation de service public ou d'un affermage, la Communauté de Communes pourrait verser une subvention d'équilibre à l'organisme délégataire.

Madame DRELA voudrait avoir des précisions sur « les opérations pour compte de tiers ».

Monsieur LEFEVRE indique que ce sont les opérations de délégation de maîtrise d'ouvrage, comme la commune de CHEVINCOURT qui vient d'en faire la demande pour ses travaux de voirie de la rue d'En Haut et le solde des opérations actuelles pour la commune de MELICOCQ. Ce sont des écritures blanches, les mêmes crédits sont ouverts en dépenses et en recettes. La commune de CHIRY OURSCAMP a demandé la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la C.C.2.V. pour la réhabilitation de la Place Saint Eloi.

Monsieur SERVAIS voudrait savoir pour quelles raisons la provision de l'article 6533 a doublé par rapport à l'an dernier sur les cotisations de retraite des élus.

Monsieur LEFEVRE précise que c'est une estimation pour pouvoir répondre à la demande des élus.

Monsieur BONNARD indique que lors de l'élaboration du D.O.B., il était intervenu pour que la Communauté de Communes fasse des économies, et là il remarque que tous les programmes sont inscrits au budget. Il est étonné qu'il y ait une augmentation aussi importante au niveau de la Z.A de LONGUEIL-ANNEL.

Monsieur VENDITTI souligne que ce n'est pas parce que des sommes sont inscrites au budget qu'elles seront dépensées.

Monsieur SIMEAU indique que la Communauté de Communes n'est pas obligée d'emprunter 1,5 millions d'euros en plus.

Monsieur CARVALHO répond que la Communauté de Communes empruntera seulement si elle en a besoin.

Monsieur LEFEVRE répond que 12 millions d'euros ont été inscrits au budget pour la réalisation de la desserte industrielle de RIBECOURT-DRESLINCOURT avec un emprunt de 3 millions d'euros pour l'équilibre du budget. La situation est beaucoup plus favorable que ce qui était prévisible il y a deux ans, car pour pouvoir équilibrer ce budget 2010, il aurait fallu recourir à un emprunt de 6 à 7 millions d'euros. Les projets d'investissements ont été retravaillés, une marge de manœuvre a été dégagée en section de fonctionnement, ce qui a permis, cette année, de transférer 1,5 millions d'euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement. La situation financière est saine et le taux d'endettement est faible.

Monsieur CARVALHO souligne que lorsque le compte administratif 2010 passera en Conseil Communautaire, on aura économisé plus que ce que l'on annonce aujourd'hui, l'objectif étant de réduire le fonctionnement, les investissements étant nécessaires pour l'avenir.

Monsieur SIMEAU précise qu'il ne remet pas en cause le budget 2010 qui est équilibré mais alerte sur la dégradation du budget en 2011 – 2012. Aujourd'hui, il faut commencer à faire des économies pour préparer 2011 – 2012. Il y a des projets qui sont maintenus dans le budget et pour lesquels il s'abstiendra. Il faut peut être décaler certains projets dans le temps, la Communauté de Communes n'est pas à dix mois près.

Monsieur LEFEVRE précise que certains projets subventionnables aujourd'hui ne le seront peut-être plus dans deux ou trois ans.

Monsieur SIMEAU demande si le centre d'entrepreneuriat est vraiment nécessaire.

Monsieur CARVALHO répond qu'il y a beaucoup de demandes de la part d'artisans pour s'installer.

Monsieur LETOFFE indique que le développement économique est un atout pour l'avenir du territoire. Beaucoup de salariés travaillent sur le territoire et il faut tenir compte du nombre d'entreprises créées ou reprises sur le territoire. La Communauté de Communes est reconnue pour ses résultats sur l'ensemble du département.

Monsieur CARVALHO indique que le centre d'entrepreneuriat sera très vite occupé par de nouvelles entreprises.

Monsieur SIMEAU demande quel sera le retour économique pour la Communauté de Communes.

Monsieur CARVALHO répond que ce sera des emplois, des gens qui généreront des profits, des gens qui vont payer des taxes au travers de leur activité, la relance économique ne se fera que dans ces conditions.

Monsieur BONNARD indique que le centre d'entrepreneuriat proposera des petits bureaux mais les personnes qu'il reçoit sont demandeurs d'espace mais pas de bureau.

Monsieur LETOFFE précise qu'il y a des bureaux et au rez-de-chaussée, il y aura des ateliers pour de l'artisanat.

Monsieur BONNARD indique que le petit artisan qu'il rencontre en mairie n'est pas prêt à louer un local car il n'a pas les moyens pour se lancer. Il a besoin d'un bâtiment mais pas de bureau.

Monsieur CARVALHO indique qu'il y a deux sortes de demandes : il y a la demande de la personne qui veut des aides et il y a la demande de la personne qui veut un local pour s'installer. La Communauté de Communes répondra à ces deux demandes.

Monsieur LETOFFE précise que c'est un plus que la Communauté de Communes va apporter aux créateurs qui veulent s'installer. Elle leur proposera soit un boxe, soit un boxe et un bureau. Chacun s'adaptera en fonction de ses besoins et de ses moyens. L'objectif étant d'aider à la création d'entreprises en proposant des loyers raisonnables.

Monsieur FLAMANT indique qu'il faut favoriser ce système pour combattre la crise.

Madame DRELA indique qu'elle est d'accord pour investir, mais il faudra réduire les dépenses ailleurs.

Monsieur LE BIGOT indique que d'un point de vue purement budgétaire, il a deux questions à poser. Il demande si dans les communes, les maires équilibrent leur budget par l'emprunt, si oui, compte-tenu des incertitudes sur l'avenir, à savoir 2011 et au-delà, est-ce que les maires sont prêts à prendre le pari. Après, suivant la façon dont répondront les maires à ces questions, il faudra prioriser les projets les uns par rapport aux autres.

Monsieur CARVALHO répond que cela dépend des moyens que l'on se donne. Il donnera les taux d'imposition pratiqués dans les communes et ce que cela représente pour le même type d'habitation. Il y a beaucoup de disparités entre les communes.

Monsieur SERVAIS précise que le contexte actuel est extrêmement difficile, mais pour la compétence développement économique, il faut absolument être solidaire de tous ceux qui cherchent à trouver un local pour s'installer. La Communauté de Communes n'est pas endettée pour l'instant, il faut vraiment être solidaire.

Monsieur CHRETIEN indique qu'il ne faut pas être frileux, de toutes façons on est livré à nous même depuis 2004, les dotations de l'Etat sont en diminution. Il faut pouvoir conserver les petites entreprises sur le territoire.

Monsieur CARVALHO précise qu'il n'est pas question d'augmenter la fiscalité, l'endettement de la Communauté de Communes est relativement faible, très en dessous de la moyenne nationale, il y a des capacités d'emprunt. L'investissement n'est pas une tare pour l'avenir, puisque qu'il est réalisé une seule fois. En revanche, les charges de fonctionnement sont incompressibles. D'ailleurs, les consignes ont été données à Monsieur LEFEVRE pour aller vers une réduction du fonctionnement. La Communauté de Communes a commencé à réduire ses charges dès cette année. Il y a des emplois qui ne seront peut-être pas remplacés. La Communauté de Communes s'organisera, travaillera différemment, avec des associations ou des organismes, pour essayer de rentabiliser au maximum ses investissements.

Monsieur FLAMANT souligne qu'il y a des moments où il faut faire des investissements et s'il faut emprunter pour les faire, alors on empruntera.

Monsieur VENDITTI précise que les élus sont là pour faire avancer les choses. Qu'ils sont là pour investir et non pas pour augmenter la pression fiscale. Dès l'instant où l'on peut investir sans augmenter la pression fiscale, il faut le faire et si on n'a pas les moyens, on ne le fait pas.

Après examen détaillé des propositions budgétaires et un large débat, invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, par 4 abstentions et 40 voix pour, **APPROUVE** le budget primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à savoir :

* Section de fonctionnement : 9 169 789,92 €

* Section d'investissement : 16 667 574,11 €

1.7 Budget Primitif 2010 – Budget Transport à la demande

Monsieur CARVALHO, Président, demande à Monsieur LEFEVRE, Directeur Général de présenter le Budget Primitif 2010 « du transport à la demande » équilibré en dépenses et en recettes, à savoir :

✓ Section de fonctionnement : 144 450,00 €

Monsieur LEFEVRE précise que ce budget est équilibré par une subvention de 6 616,00 € du budget général.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2010 « du transport à la demande » qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à savoir :

✓ Section de fonctionnement : 144 450,00 €

1.8 Fiscalité 2010

Monsieur CARVALHO, Président, expose que l'équilibre du budget nécessite un produit fiscal de 2 560 000,00 €. Ce produit est obtenu sans augmentation des taux.

TAXES	2009	2010
Habitation	3.98	3.98
Foncier bâti	8.69	8.69
Foncier non bâti	23.77	23.77
Professionnelle	4.53	*

* **taux relais : taux plafond : 2 fois taux TP moyen (2,79) soit 5,58 %**

Monsieur CARVALHO précise qu'il est proposé de reconduire la fiscalité telle qu'elle était en 2009. Il faut simplement voter le taux relais qui va compenser la taxe professionnelle.

Monsieur LEFEVRE précise que le taux relais est le futur taux de cotisation foncière entreprise. La taxe professionnelle est divisée en deux types de cotisation : une qui porte sur le foncier et l'autre sur la valeur ajoutée. Ce taux relais sera en 2011 le taux de la cotisation foncière entreprise. Aujourd'hui, on ne connaît pas les bases de ce nouvel impôt, on peut difficilement fixer le taux relais. Les services fiscaux conseillent de maintenir le taux de la taxe professionnelle.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, 43 voix pour et une abstention, **FIXE** comme suit les taux des taxes additionnelles 2009, à savoir :

✓ Taxe d'habitation	3,98 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,69 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,77 %
✓ Taux relais	4,53 %

1.9 Subventions diverses

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la Commission des Finances et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable au versement des subventions ci-dessous :

Comité Œuvres Sociales Personnel	18 904,46
FSE CES Ribécourt	2 976,29
FSE CES Thourotte	3 275,19
UNSS CES Ribécourt	1 124,01
UNSS CES Thourotte	1 198,49
Activités sport de haut niveau	10 000,00
Communes pour fêtes locales	18 400,00
Fête de la Batellerie	4 000,00
Fête du cidre	1 700,00
Foire aux vins et aux fromages	1 700,00
MJC Cambronne les Ribécourt	4 000,00
Plate Forme d'Initiative locale	24 500,00
Association Partage Travail	17 000,00
Mutuelle Interprofessionnelle Chantereine	3 500,00
Association des Pélicans	5 000,00
Association aide aux enfants d'Haïti	300,00
Association pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp	12 000,00

Monsieur CARVALHO précise que, pour la subvention de l'association pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp, le Conseil Régional verse 5 200 € de subvention si deux autres collectivités participent à hauteur de 13 000 €.

Monsieur BONNARD indique que le Conseil Municipal de CHIRY OURSCAMP à alloué une subvention de 1 000 € au C.C.A.S. parce qu'il semblait plus logique que ce soit le C.C.A.S. qui prenne en charge ce projet. Il espère que le C.C.A.S. abondera un peu plus.

Monsieur LEFEVRE ajoute que si la commune de CHIRY OURSCAMP verse une subvention de 1 000 €, il faudrait que la Communauté de Communes puisse verser 12 000 €. Il faudrait que la collectivité participe à hauteur de 20 % soit 12 000 € et les 1 000 € de la commune de CHIRY OURSCAMP pour que l'association puisse bénéficier des 5 200 € de la Région.

Monsieur SERVAIS souligne que cette somme est prévue au budget, la Communauté de Communes peut verser la subvention de 12 000 € à l'association en précisant que l'année prochaine, la commune de CHIRY OURSCAMP devra revoir à la hausse le montant de sa participation. Ce projet vaut vraiment le coup, l'insertion c'est extrêmement important, pour ne pas pénaliser l'association et il faut qu'il y ait une réflexion au niveau de la commune de CHIRY OURSCAMP.

Monsieur BONNARD indique qu'il va convier Monsieur DEVESIAN lors d'une réunion du conseil municipal pour qu'il puisse faire la même présentation qu'il a faite aujourd'hui au Conseil Communautaire.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE** d'allouer, au titre de l'exercice 2010, les subventions ci-dessus qui seront imputées à l'article 6574 du budget.

② Ressources Humaines

2.1 Suppression de la fonction de gardiennage

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le SDIS de BEAUVAIS souhaiterait récupérer les locaux du Relais Assistantes Maternelles. Au moment du transfert de la compétence au Conseil Général, une convention avait été passée entre les deux collectivités mentionnant un bail à titre gratuit pour l'utilisation par les services de la Communauté de Communes du local.

Ce local est estimé par les Services des Domaines à 110 000 €. Cette estimation servira de base de négociation avec le Conseil Général.

Compte tenu des projets pluriannuels de la Communauté de Communes des Deux Vallées, il n'est pas envisageable de construire un bâtiment pour accueillir les services de la Petite Enfance.

La Communauté de Communes dispose d'un logement de gardien. Après quelques travaux d'aménagement, ce bâtiment pourrait accueillir les services du Relais Assistante Maternelle et de la Halte Garderie Itinérante.

Comme ce logement est occupé par un agent qui assume des fonctions de gardiennage, il est proposé au Conseil Communautaire de mettre fin aux fonctions de gardiennage.

Messieurs SERVAIS et VENDITTI quittent la séance à 22 H 20.

Monsieur CARVALHO précise que le gardiennage avait été un choix au départ dont on peut discuter l'utilité.

Madame DRELA indique que le sujet avait déjà été abordé avec le relais assistantes maternelles et souhaiterait que la halte garderie s'installe dans ces nouveaux locaux.

Monsieur CARVALHO précise que le gardiennage est relié par alarme à un organisme de télésurveillance. Lorsque le gardien est en repos, c'est Monsieur LEFEVRE qui reprend le relais et se déplace en cas de problème. Lors de la mise en place du gardien, des barrières en bois ont été installées d'un bout à l'autre de la cour, le gardien est là pour surveiller et non pas pour s'isoler.

Monsieur CARVALHO précise également que le dimanche, les portes arrières de l'enceinte restaient souvent ouvertes. Des voitures se trouvaient également dans l'enceinte sans demande préalable à Monsieur le Président. Il y a eu deux tentatives de cambriolage l'année de l'installation du gardien. Le gardiennage n'est peut-être pas la solution pour la Communauté de Communes.

Mademoiselle VIGOGNE, gardienne, demande à prendre la parole.

Monsieur CARVALHO lui répond qu'elle n'a pas le droit à la parole lors de la réunion du Conseil Communautaire et que si elle désire s'exprimer, elle n'a qu'à se rapprocher de Monsieur LEFEVRE.

Mademoiselle VIGOGNE insiste.

Monsieur CARVALHO demande à Mademoiselle VIGOGNE de se taire, en lui précisant qu'elle est dans un lieu qu'elle doit respecter.

Monsieur CARVALHO précise qu'il fera un huis clos à l'issue de la séance pour donner des précisions supplémentaires sur le dossier.

③ Politiques contractuelles

3.1 Convention programmation culturelle avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux Affaires Culturelles, Associatives et Sportives, expose que cette convention a pour objet de définir les maîtrises d'ouvrage des actions de la programmation culturelle validées par les Communautés de Communes du Pays Noyonnais et des Deux Vallées ainsi que les modalités de financement et de mise en œuvre des différentes actions.

Conformément à la programmation validée par chacun des Conseils Communautaires, le maître d'ouvrage aura en charge le dépôt des demandes de subvention aux différents financeurs potentiels dont la Région Picardie (FRAPP, Culture Pays), conformément au travail réalisé par le service culture validé par les élus référents des deux Communautés.

Il sera, pour les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage, le seul attributaire des financements sollicités.

Le maître d'ouvrage assumera le règlement intégral des dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans la limite des crédits globaux dont il a la gestion pour le compte des deux Communautés de Communes.

Le coût des différentes actions financées par les deux Communauté de Communes pour 2010 est de :

➤ 178 897 € dont 92 197 € restant à la charge des deux communautés de Communes, répartis comme suit :

65 517 € pour la Communauté de Communes du Pays Noyonnais
26 680 € pour la Communauté de Communes des Deux Vallées

Le montant restant à la charge des deux Communautés de Communes sera réparti au prorata du nombre d'habitants à savoir : CCPN : 60 % ; CC2V : 40 %.

Diffusion totale :	73 400 €
Communauté de Communes des Deux Vallées	29 360 €
Communauté de Communes du Pays Noyonnais	44 040 €
Oise en Guinguette :	80 000 €
Assistante CCPN (1/2 temps) :	13 747 €
Coordinateur culturel CC2V (1/4 temps) :	11 750 €

La somme attendue du Conseil Régional (FRAPP) est de 68 700,00 € (diffusion : 36 700,00 € + OEG : 32 000,00 €), et du Conseil général de 15 000,00 € (diffusion : 7 000,00 € + OEG : 8 000,00 €).

Une demande auprès du service culture du Conseil Régional sera déposée dès la mise en place du programme culturel (31 060,00 € perçus en 2008 pour un budget global de 338 200,00 €).

Dans un esprit de réciprocité et de pérennité, les actions et le budget de diffusion seront maintenus jusqu'au 31 juillet 2011, et le festival l'Oise en guinguette se déroulera en 2011 sur la CC2V, avec une participation financière identique à 2010 (CCPN : 24 000 € - CC2V : 16 000 €).

Monsieur LEFEVRE précise que ce n'est pas une dépense supplémentaire pour la Communauté de Communes. C'est un budget qui était déjà existant dans le cadre de la programmation culturelle de la C.C.2.V. Désormais, la Communauté de Communes pourra obtenir des subventions qu'elle n'avait pas jusqu'à présent en s'alliant avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Monsieur BEURDELEY précise que la Communauté de Communes ne pouvait pas prétendre à des subventions en dehors du cadre du Pays.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** les propositions ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et tous documents s'y rapportant.

II Développement Economique

1.1 Convention 2010 avec la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Oise

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Oise :

- Une convention d'échanges entre les deux structures pour faciliter le partage de données et mettre en adéquation les attentes des entreprises, d'une part, et la réalisation des projets professionnels des demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes des Deux Vallées, d'autre part.

En matière d'emploi et formation, la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Oise appuiera la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs favorisant le développement des compétences des demandeurs d'emploi sur le territoire de la Communauté de Communes selon les problématiques soulevées.

- Une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une action de formation pour 10 à 12 jeunes du territoire moyennant une participation de 11 000 € de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Oise :

- ✓ la convention de partenariat
- ✓ la convention organisant les relations entre la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Oise et la Communauté de Communes des Deux Vallées et tous documents s'y rapportant.

1.2 Desserte industrielle : demande de subvention au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural)

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose qu'en 2008, la Communauté de Communes des Deux Vallées a bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DDR pour les travaux de construction de l'ouvrage d'art. Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter cette année une nouvelle participation de l'Etat pour les travaux de voirie de la desserte industrielle de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

Pour 2010, l'assiette subventionnable serait de 661 438.48 € HT (Fouilles archéologiques, maîtrise d'œuvre, VRD) et la DDR demandée s'élèverait à 165 360 € (25%).

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre de la DDR pour les travaux de voirie de la desserte industrielle de RIBECOURT :

Assiette subventionnable : 661 438,48 € HT
Subvention Etat (25 %) : 165 360,00 €

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DDR pour parfaire leur financement en complément des fonds propres.

CHARGE Monsieur le Président de transmettre le dossier relatif aux travaux de voirie de la desserte industrielle de RIBECOURT-DRESLINCOURT et toutes pièces annexes à l'Etat.

III Protection et mise en valeur de l'environnement

1.1 Procédure transactionnelle marché de traitement GURDEBEKE

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et Mise en Valeur de l'Environnement, expose que les marchés « Location de bennes, enlèvement, transport, traitement et valorisation des matériaux collectés en déchetteries » et « Mise à disposition de la déchetterie de Thourotte, gardiennage, accueil et gestion », détenus par la société GURDEBEKE depuis respectivement, le 01/01/09 et le 02/01/09, sont révisés annuellement à la date anniversaire selon les CCAP respectifs, soit à compter du mois de janvier 2010.

Les formules de révision des prix pour le marché « Location de bennes, enlèvement, transport, traitement et valorisation des matériaux collectés en déchetteries » s'appliquant aux tarifs « traitement et valorisation des matériaux », ainsi que pour le marché « Mise à disposition de la déchetterie de Thourotte, gardiennage, accueil et gestion » sont identiques, soit :

$$R = R_0 \times \left(0,4 + 0,3 \times \left(\frac{S}{S_0} \right) + 0,3 \times \left(\frac{K}{K_0} \right) \right)$$

R= Prix révisé ;

R₀= Prix du marché au moment de la remise de l'offre ;

S₀ est l'indice du coût horaire du travail à la date d'établissement des prix (indice I.N.S.E.E : 000630218) et S la dernière valeur connue à la date de révision.

K₀ est l'indice de chiffre d'affaire – assainissement, voirie et gestion des déchets – Traitement des autres déchets solides à la date d'établissement des prix (indice I.N.S.E.E : 000855478) et K la dernière valeur connue à la date de révision.

Cette formule ne peut être mise à jour en raison de l'arrêt de ces deux indices (S et K). Il est donc proposé deux nouveaux indices de remplacement dans le tableau ci-dessous. Le coefficient de raccordement entre anciennes et nouvelles séries est l'indice de décembre 2008 de l'ancienne série, divisé par l'indice de décembre 2008 de la nouvelle série. Pour prolonger l'indexation au-delà de décembre 2008, il convient de multiplier les indices de la nouvelle série par ce coefficient de raccordement.

ANCIEN INDICE	NOUVEL INDICE	COEFFICIENT DE RACCORDEMENT
<p>S 000630218 Indice du coût horaire du travail dans les services principalement rendus aux entreprises (NAF 74) – série en NAF rév.1 arrêtée en décembre 2008</p>	<p>Smod 001565196 Indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le section services administratifs, soutien (NAF rév.2 poste N)</p>	1,4200
<p>K 000855478 Services aux entreprises – Traitement des autres déchets solides – (NAF 900^E) – chiffre d'affaires HT – Série NAF rév.1 arrêtée en décembre 2008</p>	<p>Kmod 001562264 Indices de CA Industrie & BTP – marché intérieur & export – Traitement et élimination des déchets (NAF rév.2, niveau groupe)</p>	1,6601

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer cette transaction avec l'entreprise GURDEBEKE.

1.2 Procédure transactionnelle marché de collecte FLANDRIN

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et Mise en Valeur de l'Environnement, expose que l'entreprise FLANDRIN sollicite l'obtention d'une régularisation de tarification pour la prestation effectuée du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Mars 2009 suite à la nouvelle prestation de collecte demandée expressément par la Communauté de Communes.

En effet, il s'avère que la prestation a été effectuée sur la base du contrat initial au 1^{er} Janvier 2009 alors que l'avenant a réellement été élaboré au 1^{er} Avril 2009.

En conséquence :

1) Forfait mensuel initial	64 166,67 € HT
Transport « emballages »	44,88 € HT/tonne
2) Forfait mensuel avec avenant	69 750,00 € HT
Transport « emballages » avec avenant	78,88 € HT/tonne

Tonnage collecté emballage au 1^{er} trimestre : 137 400 tonnes

Soit un rappel

$(69\,750 - 64\,166,67) \times 3 \text{ mois} = 16\,749,99 \text{ € HT}$

$(78,88 - 44,88) \times 3 \text{ mois} = 4\,671,60 \text{ € HT}$

TOTAL 21 421,59 € HT

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette transaction avec l'entreprise FLANDRIN.

1.3 Vente de composteurs

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et Mise en Valeur de l'Environnement, expose que par délibération du 14 Avril 2003, le Conseil Communautaire avait décidé, afin de maîtriser les coûts de valorisation des déchets verts en réduisant la production à la source des quantités à traiter, d'inciter le compostage par une cession aux habitants de la Communauté de Communes, à prix réduit, de composteurs individuels.

Cette campagne a remporté un vif succès, il est proposé de la réitérer.

La Commission Environnement a sélectionné sur le marché, deux modèles en plastique, l'un de 420 litres, l'autre de 1 050 litres qu'elle propose de céder aux habitants de la Communauté de Communes pour un usage exclusif sur le territoire des seize communes à prix réduits.

Il est proposé de fixer les prix de cession comme suit :

→composteur 420 l avec bio sceau 27 € TTC

→ composteur de 1 050 l avec bio sceau 50 € TTC

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **FIXE** à 27 € le prix de cession du composteur individuel de 420 litres et à 50 € le prix de cession du composteur individuel de 1 050 litres.

IV Transport à la demande

1.1 Bilan du transport à la demande

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat – Cadre de Vie et Politiques Contractuelles, expose le bilan du transport à la demande :

I Bilan de fonctionnement

✓ Fréquentation

Sur l'année 2009, 433 personnes ont utilisé le service de Transport à la demande au moins une fois.

Le nombre de courses annuel s'élève à 5 324 pour 4 301 personnes transportées.

En moyenne, on compte 37 nouveaux usagers par mois.

✓ Profil des usagers

La majorité des usagers ont plus de 60 ans mais plus d'un quart des clients sont des personnes en âge de travailler.

✓ Origine

La majorité des usagers résident sur la commune de THOUROTTE, 80 % des personnes transportées habitent dans la Vallée de l'Oise, 12 % dans la Vallée du Matz et 8 % dans les communes de la forêt.

✓ Destination

1/3 des courses sont à destination de la gare de COMPIEGNE
2/3 des courses desservent les communes extérieures à la CC2V.

✓ Kilométrage

Les véhicules ont parcouru 53 033 Km en un an, soit 4 419 Km par mois, soit une course moyenne de 10 Km.

II Bilan Financier

Les dépenses annuelles s'élèvent à 102 828,73 € TTC.

Les recettes perçues par la vente des tickets couvrent 12 % des dépenses.

En 2009, le FRAPP a financé 78,86 % du déficit soit 71 574,56 €

Il reste 19 190,17 € à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur GILLE fait remarquer que plus de 50 % des courses se font vers COMPIEGNE.

Monsieur CARVALHO répond que c'est normal puisque la plus part des structures et organismes de santé se trouvent à COMPIEGNE.

1.2 Modification du règlement intérieur

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'habitat – Cadre de Vie et Politiques Contractuelles, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le règlement intérieur afin d'intégrer, notamment, les attentes des usagers et le développement du service avec :

- Un nouveau point d'arrêt qui desservira le centre ville de COMPIEGNE (place de l'ancien hôpital) afin de faciliter l'accès aux médecins, spécialistes concentrés dans ce quartier.
- L'accueil des jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de la mission d'insertion sociale et professionnelle de la Communauté de Communes.

Monsieur CARVALHO indique que si on accepte les jeunes de 16 à 18 ans, on sort du cadre qui a été fixé à la création du transport à la demande.

Monsieur PILORGE souligne que des jeunes de moins de 18 ans utilisent déjà le service du transport à la demande.

Monsieur CARVALHO répond que les chauffeurs ne doivent pas les accepter. Il faut faire un courrier aux chauffeurs en leur rappelant les engagements qu'ils ont avec la Communauté de Communes, s'ils ne respectent pas le règlement intérieur, le contrat sera dénoncé.

Monsieur CESCHINI demande s'il serait possible d'intégrer un nouvel arrêt au centre de réadaptation cardiaque Léopold Bellan à TRACY LE MONT.

Monsieur CARVALHO propose d'intégrer ce nouveau point d'arrêt au règlement intérieur.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE** de modifier le règlement intérieur du transport à la demande en y intégrant un nouveau point d'arrêt qui desservira le centre ville de COMPIEGNE (place de l'ancien hôpital) afin de faciliter l'accès aux médecins, spécialistes concentrés dans ce quartier et le centre de réadaptation cardiaque Léopold Bellan à TRACY LE MONT.

Monsieur CESCHINI voudrait savoir pourquoi certains documents joints avec la convocation du Conseil Communautaire sont imprimés sur du papier 90 g et d'autres sur du papier recyclé.

Monsieur LEFEVRE lui répond que la consigne a été donnée pour que les impressions se fassent sur du papier recyclé.

Monsieur CARVALHO propose d'envoyer les comptes-rendus de commissions par mail. Il ajoute qu'un coupon réponse sera adressé aux élus pour qu'ils transmettent leur adresse électronique au secrétariat général.

V Tourisme

1.1 Demande de subvention : projet de randonnée

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose que dans le cadre du dispositif « Pays », il est proposé de déposer deux dossiers de subventions au titre des actions tourisme :

✓ création d'un circuit patrimonial à THOUROTTE :

Panneaux d'interprétation balade découverte « cité ouvrière de Saint Gobain » :
8 000 € HT

- Assiette subventionnable 8 000 € HT
- FRAPP : 40 % soit 3 200 €
- FEADER : 40 % soit 3 200 €
- CC2V : 20 % soit 1 600 €

✓ création d'itinéraire dont circuit des carrières, entretien et amélioration de circuits :

Panneaux d'interprétation lieu de fouilles de Chevincourt : 1 000 € HT
Lieu de fouille situé sur un circuit de randonnée inscrit PDIPR

Ballade découverte sur Machemont lors des journées du patrimoine :
 1 000 € HT
 Circuit des carrières : 2 500 € HT
 Circuit de randonnée reliant Longueil-Annel à Le Plessis Brion : 4 500 € HT

- Assiette subventionnable 9 000 € HT
- FRAPP : 40 % soit 3 600 €
- FEADER : 40 % soit 3 600 €
- CC2V : 20 % soit 1 800 €

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les propositions ci-dessus, **SOLLICITE** l'aide financière de la Région dans le cadre du FRAPP et du FEADER pour les dossiers ci-dessus pour parfaire leur financement en complément des fonds propres de la Communauté de Communes et **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre les dossiers correspondants et toutes pièces annexes.

1.2 Tarifs location des salles de la Maison du Tourisme

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose que la Maison du Tourisme à CHIRY OURSCAMP proposera, aux associations, aux entreprises et aux collectivités deux salles pouvant recevoir 20 à 30 personnes pour l'organisation de séminaires. Un pot d'accueil pourra également être servi moyennant une participation.

A cet effet, il est nécessaire d'en fixer les tarifs.

Salle pour 20 personnes	location à la demi-journée	location à la journée	pot d'accueil
associations	30 €	60 €	3 € par personne
entreprises	80 €	120 €	3 € par personne
collectivités	gratuit	gratuit	3 € par personne

Salle pour 30 personnes	location à la demi-journée	location à la journée	pot d'accueil
associations	40 €	75 €	3 € par personne
entreprises	100 €	150 €	3 € par personne
collectivités	gratuit	gratuit	3 € par personne

Monsieur BONNARD fait part à l'assemblée qu'il est assez réservé sur le fait que la Communauté de Communes fasse payer les associations.

Monsieur CARVALHO répond qu'il y a des salles dans les communes pour les associations et que ces salles ne sont pas des salles polyvalentes ou des complexes sportifs.

Monsieur SIMEAU demande si une caution sera demandée.

Monsieur CARVALHO répond qu'il faudrait.

Monsieur BONNARD indique également qu'il aurait souhaité que les établissements scolaires puissent bénéficier des salles gratuitement.

Madame DRELA demande s'il existe une maquette de communication pour les entreprises.

Monsieur LEFEVRE indique que le service communication attendait le vote des tarifs pour pouvoir réaliser la maquette qui sera diffusée aux entreprises. Il précise également que l'objectif prioritaire est de louer ces salles à des entreprises et travailler avec l'Office du Tourisme de NOYON pour pouvoir proposer un pack à la journée. Il faut faire venir du monde pour faire la promotion du site.

Monsieur LETOFFE rappelle qu'il faut être attentif au budget donc il est normal que les salles ne soient pas gratuites.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **FIXE** les tarifs, ci-dessus, pour la location des salles de la Maison du Tourisme à CHIRY OURSCAMP.

VI Voirie

1.3 Délégation maîtrise d'ouvrage avec la commune de CHEVINCOURT pour des travaux de voirie

Monsieur GUILBAU, Vice-Président délégué à la Voirie, expose que la commune de CHEVINCOURT désire déléguer à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage de travaux de voirie dans la rue d'En Haut (travaux d'assainissement pluvial et de voirie).

Une convention de mandat est à passer à cet effet.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la Mairie de CHEVINCOURT et tous documents s'y rapportant.

VII Développement Social

① Accueil de Loisirs sans Hébergement

1.1 Organisation

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose que dans le cadre des orientations budgétaires et des crédits ouverts au budget 2010, les centres de loisirs fonctionnent en juillet et en août à BAILLY et MELICOCQ ainsi que pendant les vacances scolaires et le mercredi à LONGUEI-ANNEL. L'accueil sera étendu en été aux enfants de 4 à 16 ans au travers d'activités spécifiques.

1.2 Convention d'occupation de locaux

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose que pour le fonctionnement des centres de loisirs, une convention d'occupation de locaux sera passée avec les communes de BAILLY, MELICOCQ et LONGUEIL-ANNEL.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation des locaux communaux à passer avec les communes de BAILLY, MELICOCQ et LONGUEIL-ANNEL (pour le mercredi) pour l'organisation des centres de loisirs.

1.3 Participations financières aux frais d'organisation des ALSH communaux

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose que pour faciliter l'accueil des enfants aux centres de loisirs sans hébergement sur l'ensemble de son territoire, il est prévu un versement d'une aide financière de 2,50 € par jour et par enfant, pour des dépenses nouvelles, aux communes qui organisent un centre de loisirs sans hébergement, aux conditions suivantes :

- ↪ Etre agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- ↪ Accueillir des enfants à partir de 4 ans à la journée avec restauration
- ↪ Ne pas faire de différence de tarifs entre les enfants de la commune et ceux des autres communes de la C.C.2.V.
- ↪ Ne pas faire supporter aux communes, dont sont originaires les enfants extérieurs, un coût supérieur à 2,5 € par journée- enfant
- ↪ Ne pas restreindre l'accès des ALSH aux enfants de la commune

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** les propositions ci-dessus de reconduction de l'aide communautaire aux communes organisatrices de centre de loisirs sans hébergement et de participation des communes aux frais d'organisation des centres de loisirs sans hébergement par la Communauté de Communes.

1.4 Projet séjour éduc'jeunes

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose que le séjour « Educ'jeune » permettrait aux jeunes de 14 à 17 ans du territoire, à travers la réalisation collective d'une activité utile pour une commune, un apprentissage de la vie en groupe, la relation à autrui et le respect de chacun au sein de ce groupe. Les jeunes inscrits à ce dispositif pourraient bénéficier d'une contre partie (un séjour sport et loisirs au bord de la mer, la gratuité d'activités sous forme de package « cinéma, bowling »...).

Le séjour pourrait concerner des domaines divers et variés tels l'environnement, la réhabilitation d'éléments du patrimoine ou encore l'entretien d'espace naturel.

Le séjour aurait un rôle éducatif, formateur et social ainsi qu'une dimension culturelle (découverte du territoire). Il servirait à promouvoir le développement local par l'animation et la mise en valeur des richesses du patrimoine communal.

Monsieur RAJAONARIVELO précise que le Conseil Communautaire devra se prononcer sur le principe du projet séjour éduc'jeunes et que le site prévu à cet effet sera validé au prochain Conseil Communautaire.

Monsieur LEFEVRE précise que ce projet se tiendra vraisemblablement dans les carrières de Montigny et avec la collaboration de la commune de MACHEMONT.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de ce séjour éduc'jeune et à signer toutes conventions et avenants s'y rapportant.

1.5 ALSH - séjour éduc'jeune : recrutement 2010

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose que pour le fonctionnement des centres de loisirs, la Communauté de Communes doit recruter le personnel d'animation nécessaire en fonction du nombre d'enfants à accueillir dans chaque centre.

CLSH juillet

- ↵ 2 directeurs
- ↵ 3 adjoints au directeur
- ↵ 35 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

CLSH août

- ↵ 1 directeur
- ↵ 1 adjoint au directeur
- ↵ 15 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,
Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** la création
d'emplois saisonniers :

CLSH juillet

- ↵ 2 directeurs
- ↵ 3 adjoints au directeur
- ↵ 35 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

CLSH août

- ↵ 1 directeur
- ↵ 1 adjoint au directeur
- ↵ 15 animateurs
- ↵ 2 directeurs (pour les séjours)
- ↵ 2 animateurs (pour les séjours)

② Ecrivain Public

2.1 Permanences

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose que depuis mars 1997, la communauté de Communes fait appel à Monsieur BUQUET pour la tenue de permanences dans chaque commune membre.

La fréquentation de ces permanences est en progression sur la quasi-totalité des communes.

Le Conseil Communautaire devra se prononcer sur la reconduction en 2010 des permanences de l'écrivain public et de la revalorisation du coût de la prestation en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la reconduction en 2010 des permanences de l'écrivain public et à la revalorisation du coût de la prestation en fonction de l'augmentation du coût de la vie : soit 46,91 € de l'heure.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de reconduire les prestations réalisées par l'écrivain public en 2010 dans les communes de la Communauté de Communes,

FIXE la rémunération horaire à 46,91 €, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante pour l'année 2010 et **PRECISE** que cette rémunération sera revalorisée pour les années suivantes en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) – hors tabac – ensembles des ménages.

VIII Questions diverses

Monsieur CARVALHO demande à la presse de quitter la salle pour ouvrir la séance à huis clos.

La séance est levée à 23 H 45.